

# COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2013

### PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, P. BALVAY, A. BONIN, I. CHARRY, O. FELTIN, J-F. GARNIER, P. FERREIRA, Y. GROSPERRIN, P. HABERTHUR, M. LEBLANC, I. MASSON, A. PENSIVY  
Absents excusés : V. BENLALLI, L. POMMIER

### OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 25 JUIN 2013

Néant.

### FINANCES ET GESTION

#### Personnel

Le conseil approuve le renouvellement des contrats à durée déterminée de Mmes Geneviève ANGEVELLE et Marie-France PANIC ainsi que de M. Paul JEANNIN.

#### Elections

La nouvelle salle des mariages sise au rez-de-chaussée de la mairie est désormais enregistrée officiellement comme salle des élections. Elle sera desservie par la nouvelle porte vitrée coulissante qui sera installée prochainement à droite de la façade symétriquement à l'entrée du secrétariat ainsi que par l'entrée des handicapés et sa rampe d'accès côté monument aux morts.

Le maire a remis en séance une synthèse des nouveautés qui vont entrer en vigueur à l'occasion des élections municipales du printemps 2014 : scrutin par liste complète de 19 candidats avec alternance homme-femme et attribution des sièges par règles de majorité et de plus fort reste en particulier.

#### Taxe d'aménagement

Depuis le 1er mars 2012, la taxe d'aménagement, suite à délibération, a remplacé la taxe locale d'équipement (TLE) ainsi que la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS). Les assiettes et les modes de calcul diffèrent mais le résultat est sensiblement équivalent pour la part communale. Toutefois, le mode de calcul pour les ajouts de construction ainsi que la nouvelle taxe départementale au taux de 1,30 % et la redevance archéologique préventive (RAP) au taux de 0,40 %, sont pénalisants pour les ménages qui construisent. Les élus décident de maintenir inchangé le taux communal de 3%.

### URBANISME ET TRAVAUX

#### Travaux de la mairie

Restent à réaliser à l'étage le parquet et les plinthes, l'aménagement de la cuisinette et diverses finitions. La table de la salle du conseil est livrée et les chaises arriveront sous trois semaines, ce qui permettra de tenir la réunion de conseil du 25 septembre dans la mairie totalement réaménagée.

#### Bâtiments

Le conseil approuve la conclusion avec le fabricant ETILAM de Saint-Dizier d'un contrat d'entretien des cinq portes sectionnelles manuelles et des deux volets roulants électriques des ateliers communaux moyennant un montant annuel total de 1.000 € H.T. Il sera demandé à la société de réaliser lors de sa première intervention des modifications ou réglages pour régler les problèmes apparus à l'usage.

#### Voirie

La société ROUGEOT a d'ores et déjà réalisé le béton bitumineux de la cour du centre de loisirs et de l'accès arrière à la mairie par la rampe pour handicapés. Suivront en septembre la rue aux Loups, un tronçon du chemin des Landes, et deux purges chemin des Gouttières.

Le conseil donne mandat au maire pour signer avec le président du conseil général une convention de mise à disposition du domaine public qui précise la propriété et la responsabilité des différents

équipements et mobiliers urbains qui jalonnent le parcours des routes départementales dans l'emprise de l'agglomération.

### **P.L.U.**

Le conseil débattera lors de la réunion de septembre du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

## **COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### **Ecole et collège**

La rentrée scolaire du mardi 3 septembre se présente sous de bonnes conditions.

Après intervention du maire, les horaires des cars de ramassage assurant la liaison entre la commune et les collèges de Beaune - collège Jules Ferry (désormais collège de rattachement en remplacement du collège Louise Michel de Chagny) et lycée Saint-Cœur – sont revenus à des plages satisfaisantes : départ à 7h16 de la place de l'Eglise, arrêt à 7h19 devant la bibliothèque, arrivée à Jules Ferry à 7h43 (pour un début des cours à 8h00) et arrivée à 7h50 au lycée Saint-Cœur. Au retour, le départ de Jules Ferry est fixé à 17h05 avec étape à 17h12 au lycée Saint-Cœur et arrivée à 17h36 à la bibliothèque et 17h39 place de l'église (départ à 12h05 et arrivée à 12h39 le mercredi). Ce nouveau service, rendu obligatoire par le rattachement au collège Jules Ferry de 18 enfants de la commune entrant en sixième, ne modifiera pas les circuits déjà en vigueur à d'autres heures, en particulier pour la desserte des lycées beunois. Sous trois ans, quand tous les élèves des collèges auront migré sur Beaune, il faudra certainement deux voyages matinaux réservés à Saint Loup Géanges, ce qui devrait permettre des étapes à tous les arrêts de bus disponibles dans la commune.

### **Télécommunications**

La réunion du 21 août avec la société Net Bourgogne qui pilote le projet régional de desserte internet par le procédé Wi-max, suivie par une centaine d'habitants de la commune, a permis l'expression de nombreux mécontentements devant la lenteur de l'adaptation des opérateurs à la montée en charge du réseau. De nombreux réglages restent à faire dans les foyers. L'augmentation de capacité des réémetteurs permet de disposer désormais d'une réserve d'une cinquantaine de nouveaux raccordements.

Bernard LACOMBRE et Jean-Frédéric GARNIER ont rendez-vous le jeudi 2 octobre à Mâcon avec M. Rémi CHAINTRON, président du conseil général et Mme Véronique MORLIGHEM, directrice régionale d'ORANGE, pour faire le point sur les carences de la téléphonie mobile et la possibilité de classer la commune en zone blanche.

### **Fêtes et cérémonies**

La fête communale du 16 août s'est bien passée. La fête du samedi 13 juillet s'est soldée par un bilan financier positif de 1.100 € (dépense de 2.780 € pour une recette de 3.880 €).

A venir : portes ouvertes du Basket CSLG et de Marchons Ensemble le samedi 31 août, vide-greniers d'Eglise et Patrimoine le dimanche 1er septembre.

### **Sport**

Le remplacement des grillages du terrain de tennis est programmé les 7 et 8 septembre.

### **Location communale**

Le tarif de location des équipements de réception est complété par un prix pour certaines pièces de vaisselle (tasse, couvert complet, pichet à eau, corbeille à pain, plateau...). Le percolateur pourra être loué au prix de 25 €.

## **FORET ET ENVIRONNEMENT**

### **Forêt communale**

Le conseil entérine par délibération le choix des parcelles 13 et 19 inscrites à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2014. Considérant que la parcelle 29 de la forêt communale nécessite un passage en éclaircie anticipée, le conseil municipal entérine et délibère sur la délivrance de la totalité des produits de la coupe aux affouagistes selon la règle des identique appliquée aux têtes de chênes.

La coupe d'affouages reste à déterminer avec le technicien ONF.

## **Intempéries**

La commune a été classée en zone sinistrée pour les inondations de début mai, ce qui va faciliter la prise en charge des sinistres par les assureurs. A cette occasion, M. le Préfet a adressé à la commune une note de synthèse sur les risques majeurs, dont le maire a diffusé en séance une copie à chaque conseiller.